



Transition

énergétique

et loi climat :

Quels impacts sur les informations-consultations et les négociations du CSE ?

Les enjeux d'un rapport durable à l'écologie trouvent désormais leur place dans toutes les dimensions du dialogue social des entreprises. La loi Climat et Résilience du 24 août 2021 amène les employeurs à intégrer les enjeux environnementaux dans tous les projets de réorganisation mis sur la table en CSE ainsi que dans les consultations récurrentes.

Sextant Expertise vous dit tout !

+ de 300 salariés



Négociation périodique sur la GEPP



Enjeux de

transition écologique

La négociation sur la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) devra prendre en compte et répondre aux enjeux de la transition écologique.

► Code du travail articles L. 2242-20-1 modif



Attributions générales du CSE



Conséquences

environnementales

Le CSE a pour mission d'assurer l'expression et la prise en compte des intérêts des salariés dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

La loi ajoute la mention « notamment au regard des conséquences environnementales de ses décisions ».

► Code du travail article L. 2312-8 modifié



Consultations du CSE



Conséquences

environnementales

Les informations/consultations récurrentes

Le comité social et économique est consulté sur :

- Les orientations stratégiques de l'entreprise ;
- La situation économique et financière de l'entreprise ;
- La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Au cours de ces consultations, le comité est informé des conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.

► Code du travail article L. 2312-17

Les informations/consultations ponctuelles

- Le CSE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise. L. 2312-8 II
- Le CSE est informé et consulté sur les conséquences environnementales des mesures mentionnées au II du présent article. L. 2312-8 III

Toutes les consultations non récurrentes sont ainsi supposées se faire au regard des conséquences environnementales des projets : projets importants type déménagement, OPA...



Information du CSE via la BDES



Données

environnementales

La BDES vecteur d'information du CSE, devient la BDESE « Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales ».

► Code du travail articles L. 2312-18, L. 2312-21, L. 2312-23 & L. 2312-36 modifiés

Missions de l'Expert CSE



Analyse

environnementale

Sextant Expertise, en tant qu'expert-comptable, **vous accompagne** lors de toutes vos informations/consultations récurrentes ou ponctuelles.

Au besoin, **nous travaillons avec des cabinets spécialistes des enjeux de développement durable** pour bâtir par exemple un bilan carbone ou un plan de mobilités.

Formation des élus du CSE et représentants syndicaux



Analyse

environnementale

Le congé de formation devient le « congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale »

► Code du travail articles L. 2145-1, L. 2145-5 à L. 2145-7, L. 2145-9 à L. 2145-11 et L. 2145-13 modifiés

La formation donnée aux nouveaux élus peut intégrer désormais des aspects environnementaux.

► Code du travail article L. 2315-63

Élus du CSE

n'hésitez pas à nous contacter

et à nous poser

vos questions sur le sujet

www.sextant-expertise.fr

Entreprises + de 50 salariés

